



# Conseil municipal

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 20 OCTOBRE 2022

### OBJET : GESTION FONCIÈRE

44) 12 à 15, quai Marcel Boyer - 11 à 15, rue François  
Mitterrand

Acquisition d'un volume immobilier à la SCCV Urban  
Ivry 94

Accusé de réception en préfecture  
094-219400413-20221020-DEL20221020\_44-DE  
Date de télétransmission : 28/10/2022  
Date de réception préfecture : 28/10/2022

#### ETAT DE PRESENCE POINT 44

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	34
Absents représentés.....	13
Absents excusés.....	1
Absents non excusés.....	1

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE VINGT OCTOBRE à DIX-NEUF HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

#### ETAT DE PRESENCE POINT 44

##### **PRESENTS**

M. BOUYSSOU, Maire

Mme BERNARD, M. BERTOUT-OURABAH, M. BUCH, Mme CHOUAF, M. GASSAMA, Mme KIROUANE, Mme LERUCH, M. MARCHAND, Mme MISSLIN, Mme OUDART, M. PECQUEUX, M. QUINET, M. RHOUMA, M. SPIRO, adjoints au Maire

Mme BLONDET, Mme BOUFALA, Mme BOULKROUN, Mme DIARRA, Mme DORRA, Mme FREIH BENGABOU, Mme LALANDE, Mme LE FRANC, Mme MACALOU, Mme MEDEVILLE, Mme OUABBAS, Mme RAER, M. AUBRY, M. BADI, M. BOUILLAUD, M. FAVIER, M. GUESMI, M. MALHEIRO, M. MOKRANI, conseillers municipaux.

##### **ABSENTS REPRESENTES**

Mme SEBAIHI, Adjointe au Maire, représentée par M. GUESMI,  
Mme PIERON, Adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO,  
M. SEBKHI, Conseiller municipal, représenté par Mme MISSLIN,  
Mme GILIS, Conseillère municipale, représentée par Mme BLONDET,  
M. BAMBA, Conseiller municipal, représenté par Mme MACALOU,  
M. DANSOKO, Conseiller municipal, représenté par Mme BOUFALA,  
Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,  
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par M. BERTOUT-OURABAH,  
M. MASTOURI, Conseiller municipal, représenté par Mme FREIH BENGABOU,  
M. PRIEUR, Adjoint au Maire, représenté par M. BADI,  
M. FOURDRIGNIER, Conseiller municipal, représenté par Mme OUABBAS,  
Mme HALLAF-ISAMBERT, Conseillère municipale, représentée par Mme LERUCH,  
M. HARDOUIN, Conseiller municipal, représenté par Mme BOULKROUN.

##### **ABSENTS EXCUSES**

M. MRAIDI, Conseiller municipal.

##### **ABSENTS NON EXCUSES**

Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



## GESTION FONCIÈRE

44) 12 à 15, quai Marcel Boyer - 11 à 15, rue François Mitterrand  
Acquisition d'un volume immobilier à la SCCV Urban Ivry 94

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2241-1 et suivants,

vu le code de l'urbanisme,

vu le code général de la propriété des personnes publiques,

vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Ivry-sur-Seine, dans sa dernière version suite à la délibération n° 2022-06-28\_2861 du 28 juin 2022 du Conseil de territoire de l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre approuvant la modification n°7 du PLU d'Ivry-sur-Seine,

vu ses délibérations des 18 octobre et 20 décembre 2018 approuvant la cession à la Société Civile Immobilière « URBAN IVRY » (ou à tout substitué) de parcelles non bâties, sises 11/13/15, rue François Mitterrand et 15, quai Marcel Boyer à Ivry-sur-Seine, cadastrées respectivement section A n° 168, 215 et 289, ladite vente ayant été signée le 4 septembre 2019,

vu sa délibération du 30 juin 2021 approuvant la convention de rétrocession des terrains d'assiette d'une nouvelle voirie et d'espaces publics aménagés entre la Commune et la Société Civile de Construction-Vente « URBAN IVRY 94 », signée le 11 octobre 2021,

considérant que la délibération susmentionnée a été adoptée dans le cadre de la recomposition urbaine du quartier Ivry-Port Nord, où un programme immobilier est actuellement en construction sur l'ancien site de l'entreprise « Batkor » situé 12 à 15, quai Marcel Boyer, ainsi que sur des parcelles non bâties, anciennement propriété de la Commune, sises 11/13/15, rue François Mitterrand et 15, quai Marcel Boyer à Ivry-sur-Seine,

considérant que ledit projet immobilier consiste en la réalisation de trois résidences avec services (dont une affectée aux séniors, une résidence mixte étudiante et de tourisme et avec services et une résidence de tourisme), un hôtel, des locaux à usage de bureaux et des emplacements de stationnement et qu'il s'intègre dans le cadre du développement de cette zone portée par la Commune,

considérant que ce projet prévoit également la création d'une nouvelle voirie et de ses abords (qui portera la dénomination rue des Joutes) desservant l'ensemble des bâtiments de l'opération et reliant la rue François Mitterrand à la rue des Bateaux lavoirs et au quai Marcel Boyer à Ivry-sur-Seine,

considérant que la Société Civile de Construction-Vente « URBAN IVRY 94 », en

charge de cette opération immobilière, s'est engagée à céder à titre gratuit à la Commune les terrains d'assiette de cette voie et espaces publics aménagés afin de les intégrer ensuite dans son domaine public (ouverture ultérieure à la circulation publique), et ce, conformément à la convention de rétrocession susvisée,

considérant que les terrains précités, d'une superficie de 2000 m<sup>2</sup> environ, correspondent juridiquement à un volume immobilier (portant le numéro 4) dépendant de l'assiette foncière sise 12/13/14/15 quai Marcel Boyer et 11/13/15, rue François Mitterrand à Ivry-sur-Seine, et cadastrée section A n° 78, 168, 215, 287, 289 et 297,

considérant que le transfert de propriété dudit volume immobilier à la Commune autorisé par la présente délibération sera constaté par un acte authentique de vente, qui sera signé après achèvement des ouvrages réalisés sur ces espaces,

vu les plans masse, volumétrique et cadastral, ci-annexés,

### **DELIBERE**

Adopté à la majorité  
par 41 voix pour, 6 abstentions

**ARTICLE 1 :** APPROUVE l'acquisition à la Société Civile de Construction-Vente « URBAN IVRY 94 » (ou à tout substitué) du volume immobilier portant le numéro 4 dépendant de l'assiette foncière sise 12/13/14/15, quai Marcel Boyer et 11/13/15, rue François Mitterrand à Ivry-sur-Seine, et cadastrée section A n° 78, 168, 215, 287, 289 et 297.

**ARTICLE 2 :** INDIQUE que cette acquisition doit s'opérer à titre gratuit.

**ARTICLE 3 :** PRECISE que les frais de mutation seront à la charge de l'acquéreur.

**ARTICLE 4 :** AUTORISE le Maire à intervenir à toute décision permettant la réalisation de cette mutation, et à la signature des actes y afférents.

**ARTICLE 5 :** DIT que la dépense en résultant sera imputée au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE  
LE  
RECU EN PREFECTURE  
LE 28/10/2022  
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE  
LE 28/10/2022